

Seuil de l'usure au 01/01/2010

Pour les entreprises, le seuil de l'usure pour les découverts en compte passe à 13,21% à compter du 01/01/2010. A titre d'indication, le taux effectif pratiqué au quatrième trimestre 2009 par les établissements de crédit était de 9,91%.

Source : Avis JO du 21/12/2009

Compte épargne codéveloppement : obligations déclaratives pour l'avantage fiscal

Le compte épargne codéveloppement permet aux personnes de nationalité étrangère, résidant en France, d'investir dans leur pays d'origine en bénéficiant d'une réduction d'impôt sur le revenu égale à 40 % du montant des sommes versées. Le titulaire du compte peut utiliser cette épargne uniquement pour des projets d'investissements dans certains pays, dont notamment des projets de création, de reprise ou de prises de participation dans des entreprises locales. Un texte précise les obligations déclaratives pour en bénéficier.

Source : décret n°2010-23 du 7 janvier 2010, Journal officiel du 9 janvier 2010, p. 498

Bilan de l'Adie pour l'année 2009

Dans un communiqué, l'Adie (Association pour le droit à l'initiative économique) présente un bilan de ses activités pour l'année 2009. L'association a accordé près de 14 600 microcrédits à des personnes en situation de précarité. L'Adie a ainsi permis à 10 000 nouvelles entreprises de se créer et à 4 000 de se développer. L'année 2009 affiche une progression de 14 % du nombre de microcrédits octroyés.

Source : Communiqué – Adie – 22/01/2010

Crédits PME/TPE : les banques françaises vont faciliter l'accès des TPE au crédit de trésorerie

Baudoin Prot, président de la Fédération bancaire française (FBF) a annoncé lors d'une conférence organisée par la CGPME et KPMG, que les banques françaises allaient clarifier le processus de décision d'octroi de crédit. Elles se sont engagées à mieux informer les chefs d'entreprises sur le délai de réponse et à contribuer à l'amélioration du financement à court terme des TPE. Sur ce dernier point, les banques françaises accueillent favorablement le fait qu'OSEO réserve une partie du Fonds de garantie renforcement de la trésorerie des entreprises à destination exclusive des TPE. Chaque banque annoncera son propre dispositif en faveur des TPE.

Source : Communiqué – FBF – 27/01/2010

<http://www.fbf.fr>